

## **FEDERALE ASSURANCE, REASSURANCE**

Association d'assurance mutuelle

Rue de l'Etuve 12

1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0407.963.786

### **RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MAI 2026**

Madame,

Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion relatif à l'exercice comptable partiel allant du 01.01.2025 au 30.11.2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 30.11.2025.

La date de clôture est fixée au 30.11.2025 conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28.11.2025 approuvant la fusion par absorption de FEDERALE Assurance Réassurance, association d'assurance mutuelle (ci-après FEDERALE Assurance, Réassurance) par FEDERALE Assurance association d'assurance mutuelle (ci-après FEDERALE Assurance AAM) avec effet au 30.11.2025 à 23h59.

#### **Concernant les activités d'assurances proprement dites pour cet exercice :**

À la suite de la fusion par absorption, FEDERALE Assurance, Réassurance (auparavant dénommée FEDERALE Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail) a en effet cessé son activité au 30/11/2025, après avoir cédé son portefeuille d'assurance lié à la branche d'assurance 'Accident du Travail' au 30/09/2025 à l'entité FEDERALE Assurance AAM.

Le résultat réalisé avant impôts et résultats exceptionnels au 30/11/2025 présente un bénéfice de € 36,2 millions. Il a permis d'alimenter la provision d'égalisation et catastrophes de € 35,3 millions.

Toutefois au 30/11/2025, FEDERALE Assurance, Réassurance ayant fusionné par absorption avec FEDERALE Assurance AAM, a, au cours de cette opération, pris une charge exceptionnelle, après impôts, de € 21,5 millions.

FEDERALE Assurance, Réassurance ayant vendu son portefeuille d'assurance au 30/09/2025, les comparaisons du résultat s'effectuent dès lors en date du 30/09/2025.

A cette date, tant les primes (€ 72,6 millions versus € 72,8 millions), que les frais d'exploitation (€ 10,4 millions versus € 10,5 millions) et les résultats financiers (€ 28,6 millions versus € 28,8 millions) présentent une stabilité par rapport à l'exercice 2024.

La charge des sinistres est en hausse de 10%.

## **Les revenus financiers**

Les résultats financiers totaux sont stables à €28,6 millions.

Les résultats financiers récurrents sont en hausse de €8.46 millions passant ainsi à €27.83 millions. Cette hausse reflète un rattrapage d'indexation sur le nominal de créances indexées de l'ordre de €5.4 millions et la contribution plus précoce que prévu (3 mois) d'une autre nouvelle créance.

Le rendement récurrent sur placements financiers a augmenté à 3.88% (au lieu de 3.04 % en 2024).

Les résultats non récurrents s'élèvent à €0.81 millions (en baisse de -€8,62M). Pour rappel les comptes du premier semestre 2024 avaient bénéficié d'une importante plus-value sur la vente d'actions de FEDERALE Real Estate à FEDERALE Assurance, Société Coopérative. Le résultat non récurrent 2024 a bénéficié d'une plus-value sur la cession du prêt ESPG et sur l'apport de l'immeuble Violette 41 à la société Galerie des Nations créée.

## **A L'ACTIF DU BILAN**

<b>Actifs Incorporels</b>	<b>0,00</b>
<b>Placements</b>	<b>413.797,34</b>
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	-
• les placements dans des entreprises liées	148.490,24
• les autres placements financiers, essentiellement :	228.345,17
- les actions et autres titres à revenu variable	(0,00)
- les obligations et autres titres à revenu fixe	228.345,16
- les prêts et crédits hypothécaires	-
- les autres prêts, essentiellement en private equity	0,01
<b>Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>6.533.431,71</b>
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	(0,00)
• nées d'opération de réassurance	0,00
• autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes courants avec les entreprises liées, les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose	6.533.431,71
<b>Autres éléments d'actif</b>	<b>204.691.823,10</b>
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	0,00
• les valeurs disponibles	204.691.823,10
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5.912,33</b>
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus	
<b>TOTAL</b>	<b>211.644.964,48</b>

## **AU PASSIF DU BILAN**

<b>Capitaux propres</b>	<b>68.104.498,89</b>
Parmi les capitaux propres, figurent :	
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	16.055.531,27
• les réserves disponibles	58.514.578,26
• le bénéfice reporté	-6.465.610,64
<b>Provisions techniques</b>	<b>143.458.109,29</b>
Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des victimes. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provisions pour sinistres comprenant e.a. la provision clignotant et la provision pour frais de gestion futurs	159.640,03
• provision pour égalisation et catastrophe	143.298.469,26
• provision d'indexation	0,00
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>0,00</b>
Il s'agit des provisions pour pension et pour frais sur immeuble	
<b>Dépôts reçus des réassureurs</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	<b>45.394,37</b>
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe.	0,00
Elles reprennent principalement :	
– les cotisations payées avant l'échéance par les affiliés	
– les ristournes à payer aux assurés	
– les cotisations à payer à FEDRIS	
– les cotisations ONSS et les précomptes professionnels sur les indemnités sinistre à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	0,00
• les dettes envers les établissements de crédit	0,00
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)	45.394,37
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>36.961,93</b>
<b>TOTAL</b>	<b>211.644.964,48</b>

## **COMPTE DE RESULTATS**

<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>72.642.521,67</b>
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	73.260.956,31
• les primes cédées aux réassureurs (-)	618.434,64
<b>Produits des placements</b>	<b>30.684.350,03</b>
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	4.559.842,20
• les produits des autres placements. Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobilier, des intérêts sur prêts	24.111.453,42
• les reprises de correction de valeur sur placements	0,00
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable; au lieu de 2.579.400 € au 30/09/2024	2.013.054,41
<b>Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>0,00</b>
Il s'agit entre autres de trop perçus des cotisations à FEDRIS	
<b>Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)</b>	<b>35.789.548,12</b>
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	42.058.508,94
• la part des réassureurs (-)	13.889,93
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	-6.972.152,22
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	717.081,33
<b>Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>0,00</b>
Cela concerne la provision d'indexation des rentes.	

<b>Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>10.411.167,34</b>
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	
<b>Charges des placements (-)</b>	<b>1.967.809,75</b>
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements	784.164,59
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	1.047.698,59
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe	135.946,57
<b>Autres charges techniques nettes de réassurance (-)</b>	<b>19.235.223,02</b>
Il s'agit des capitaux, rentes et allocations transférés au Fonds des Accidents du Travail, des frais administratifs et des frais d'inspection.	
<b>Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)</b>	<b>-35.300.000,00</b>
Cette provision doit permettre à la Caisse Commune de faire face, dans le futur, à une détérioration des résultats, à niveler l'influence du coût des sinistres importants sur le résultat, à constituer la provision d'indexation supplémentaire, à constituer la provision technique constituée contre les risques de taux et de longévité.	
Au 30.11.2025, elle s'élève à :	143.298.469,26

Après avoir alimenté la provision d'égalisation et catastrophes de € 35,3 millions, le résultat technique s'élève à € 623.123,47.

En raison de la charge exceptionnelle de € 21,5 millions consécutive à la fusion de FEDERALE Assurance, Réassurance avec FEDERALE Assurance AAM, FEDERALE Assurance, Réassurance présente au 30/11/2025 une perte après impôts de € 21,5 millions.

### **Solvabilité :**

Le ratio de solvabilité déterminé selon les normes Solvency II, s'élève à 238 % au 30 septembre 2025. Il s'agit du dernier ratio de solvabilité calculé avant l'acquisition de la branche d'activité accident du travail par FEDERALE Assurance AAM. Il y a lieu toutefois de préciser que ce ratio SII au 30.09.25 n'a pas été audité.

### **EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :**

Il n'y a eu aucun évènement important entre la date de clôture au 30.11.2025 et l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 27 avril 2026 en vue de leur publication, et qui aurait mené à une adaptation des comptes annuels 2025. Les développements géopolitiques récents (notamment le conflit en Iran) ont entraîné une volatilité accrue des marchés ainsi qu'une hausse des taux d'intérêt.

## **CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE**

FEDERALE Assurance, Réassurance a été fusionnée par absorption au 30.11.2025 avec FEDERALE Assurance AAM et lui a, de ce fait, transféré l'ensemble de ses activités, ses avoirs, et ses obligations. Cette fusion par absorption s'inscrit dans le cadre de l'exécution du plan stratégique Shape 2025 de simplification de la structure du Groupe FEDERALE Assurance qui, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2025, ne compte plus qu'une seule entité d'assurance, regroupant l'ensemble des branches assurantielles vie et non-vie sous une licence unique.

## **BILAN SOCIAL**

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 64,2 unités au cours de l'exercice 2025 (clôture au 30.11.2025) contre 81,2 unités en 2024.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 6.430.073.

34 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 27 personnes ont suivi une formation à caractère moins formel.

## **GESTION DES RISQUES**

Pour la gestion des risques, l'année 2025 a été marquée par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé des fonctions de contrôle et la Banque Nationale de Belgique.
- L'implémentation du risk framework.
- La révision de l'internal control framework dans son ensemble.
- La révision du risk appetite statement au niveau stratégique et tactique.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global de stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KRI dans le dashboard risk agrégé.
- La participation aux risk assessments.
- Les avis de deuxième ligne sur les Product Approval Process et les Product Oversight.
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.
- Les analyses pour l'amélioration du ratio de solvabilité.

### **La politique mise en œuvre**

Le champ d'application de la politique de gestion des risques de l'entreprise s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. Cette politique constitue le cadre global sous lequel s'articulent l'ensemble des politiques, procédures et directives de l'entreprise. Elle agit comme une coupole, intégrant et harmonisant les différentes approches adoptées par FEDERALE Assurance pour identifier, évaluer, mitiger et surveiller les risques qui pourraient affecter la réalisation de ses objectifs stratégiques. Elle sert de guide commun pour assurer la cohérence, l'efficacité et l'alignement de toutes les actions visant à protéger les actifs de

l'entreprise, à renforcer sa performance et à préserver sa réputation. La politique de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chaque catégorie de risque de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

## **Quels types de risques ?**

### Risques d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de changement défavorable de la valeur des ressources en capital en raison de changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de réservation, telles que la gravité, la fréquence, la tendance, la volatilité ou le niveau des taux d'occurrence.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

### Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière. Il s'agit des risques de variation de la valeur des actifs et des passifs due à un certain nombre de facteurs : évolution des paramètres de marché, évolution des prix de l'immobilier, des taux d'intérêt, des taux de change, etc.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée. La dimension ESG est présente dans le choix des décisions d'investissement.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Les comités d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se chargent de la mise en pratique des principes d'investissement.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

### Risques opérationnels

Les risques opérationnels découlent de processus ou de systèmes internes inadéquats ou défectueux, du comportement du personnel ou d'événements extérieurs. Le risque opérationnel comprend la partie du risque de conduite qui a un impact sur les assureurs, mais exclut le risque stratégique et le risque de réputation.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide de politiques, de procédures, de chartes et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes contrôlent le bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

### Risque de stratégie

Le risque de stratégie est le risque créé par la stratégie commerciale d'un assureur. Le risque stratégique comprend les risques découlant de mauvaises décisions commerciales, d'une mauvaise exécution des décisions, d'une allocation inadéquate des ressources ou d'une incapacité à réagir correctement aux changements de l'environnement commercial.

Le risque de stratégie est géré et suivi par un processus formalisé de planification stratégique dans les comités dédiés.

### Risque de conformité

Le risque de conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires (AML, IDD, etc.), des normes et usages professionnels et déontologiques et propres aux activités d'assurance.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité ;
- les règles de conflits d'intérêts ;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

## **GESTION FINANCIERE**

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur caractère durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

En 2025, l'accent a encore été mis sur la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprises et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux obligations d'état et d'entreprises avec un rating de qualité en profitant de la hausse des taux d'intérêt sans risque.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production d'un flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme.

La réduction du profil de risque s'est poursuivie. La baisse des revenus de participations et de loyers a fait baisser le rendement récurrent sur portefeuille, mais en même temps a permis de renforcer la solvabilité de la société.

## RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2025, le logiciel « Digitalisation de FEDERALE Assurance » a été notifié à Belspo comme un projet en recherche et développement. En outre, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a attesté en 2025 que ces investissements n'ont pas d'effet sur l'environnement, ou visent à en minimiser les effets négatifs.

## GOVERNANCE

Jusqu'à la date de la fusion par absorption de FEDERALE Assurance, Réassurance par FEDERALE Assurance AAM, le Groupe FEDERALE Assurance a toujours été organisé afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui le composent, ce qui a favorisé une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Concernant le comité de direction de FEDERALE Assurance :

Jusqu'au 30.11.2025, le comité de direction de FEDERALE Assurance est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO ;
- monsieur Jean Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CEO-attaché ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Michael HOEBRECHTS, CTO ;
- monsieur Frederic VAN DRIESSCHE, CCO, sous réserve d'approbation de la BNB ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Des changements ont eu lieu en ce qui concerne la composition du comité de direction :

Le mandat de madame Tiny ERGO en tant que CFO, membre du comité de direction et administrateur exécutif a pris fin le 21 février 2025.

Concernant le conseil d'administration :

Jusqu'au 30.11.2025, le conseil d'administration de FEDERALE Assurance est composé de 13 membres.

En effet, en 2025, nous notons la cessation des mandats d'administrateurs non-exécutifs de madame Julie BAJART en date du 31.03.2025 et de monsieur Pierre PORTIER en date du 13.05.2025. Monsieur Michaël ABBRUZZESE a été nommé administrateur non-exécutif en date du 30.09.2025.

Dès lors le conseil d'administration est composé ainsi :

- Le président et 6 administrateurs, soit 54 % du conseil sont administrateurs non-exécutifs et représentent les sociétés industrielles, commerciales ou de services clientes de FEDERALE Assurance, avec une représentation significative du secteur de la construction ;
- 3 administrateurs, soit 23 %, sont des administrateurs non-exécutifs indépendants, soit des administrateurs qui n'ont aucune relation d'affaires significative avec l'entreprise, conformément à l'article 15,94° de la loi Solvabilité II.

- 3 administrateurs, soit 23 %, sont des administrateurs exécutifs, à savoir le chief executive officer (CEO), le chief legal officer (CLO) et le CEO-attaché ;

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit et des risques, le comité de nomination et de rémunération et le comité immobilier.

Ce dernier comité a été constitué à la suite de la fusion par absorption de la SA FEDERALE Real Estate par FEDERALE Assurance AAM prenant effet au 1er avril 2025.

Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit et des risques, ainsi que l'indépendance de ses membres.

Au 30 novembre 2025, le comité d'audit et des risques est présidé par monsieur Philippe DE LONGUEVILLE et est par ailleurs composé de madame Kristien SMEDTS ainsi que de messieurs Michel VANDERSTRAETEN, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- plusieurs membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance ;
- les trois administrateurs indépendants externes sont spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ont une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le 07 mai 2026.

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,  
Administrateur-délégué.